

Didactique

Les objectifs de référence au banc d'essai.

Dominique Raulin

Les objectifs de référence pour les enseignements de la classe de seconde existent actuellement dans six disciplines : sous des formes différentes, ils s'inscrivent dans une même logique.

Le travail sur les objectifs de référence pour les enseignements de la classe de seconde a été conduit de 1985 à 1988 dans les disciplines suivantes : Biologie, E.P.S., Français, Histoire et Géographie, Physique et Mathématiques (1).

Cette façon de faire a permis de mener une réflexion cohérente, en respectant la spécificité de chaque discipline qui est liée à son histoire, à son éthique ; ainsi chaque groupe de conception a subi une influence propre. Par exemple :

(1) Un travail analogue est mené depuis septembre 1989 en Initiation Economique et Sociale (I.E.S.) : l'I.E.S. a bénéficié de l'expérience des six autres disciplines et a privilégié particulièrement le développement de l'autonomie et de compétences interdisciplinaires. La publication est prévue pour la prochaine année scolaire.

- en Biologie, il a mis l'accent sur les questions d'évaluation formative ;
- en E.P.S., il a poursuivi la réflexion à propos des savoirs, savoir-faire et savoir-être ;
- en Français, il a pris en compte le rôle de la langue comme outil de communication sans négliger l'analyse littéraire ;
- en Histoire et Géographie, il a développé, utilisé et poursuivi la réflexion liée à leur place centrale dans l'enseignement, carrefour et utilisatrice des autres disciplines ;
- en Physique, il n'a pas pu ignorer la publication au B.O. des capacités A, B et C ainsi que les travaux sur l'évaluation en Premières A et B (publication DLC 15).

Malgré ces différences apparentes, les choix fondamentaux sont les mêmes :

- *définition et transparence des objectifs, exprimés en termes de compétences ;*
- *communication de ceux-ci aux élèves ;*
- *utilisation de l'évaluation comme régulateur des apprentissages.*

Dans les classes, les élèves ont à faire face à la même dualité : d'une part, les démarches et les philosophies sont cohérentes et d'autre part, les documents sont de forme et de présentation différentes. Cette réalité pose quelques problèmes pratiques :

- la multiplication des documents distribués aux élèves : ceux-ci peuvent avoir de réelles difficultés de gestion ; il ne faut toutefois pas grossir abusivement ce phénomène ; en effet, on se préoccupe en général assez peu des recommandations divergentes, voire opposées, faites par les différents enseignants d'une même classe, sans parler du matériel demandé (cahier à spirales, carnets, classeur...) ;
- la diversité des grilles d'évaluation peut dérouter les élèves : en fait, il semble que ce sont plus les pratiques d'évaluation critériée qu'il soit difficile de leur faire comprendre : un travail rendu peut donner lieu d'une part à une note, d'autre part à une évaluation par compétences. Il est certain que la relation entre ces deux évaluations n'est pas simple à faire comprendre et accepter aux élèves ou à leurs parents. La question sous-jacente, même si elle n'est pas toujours aussi clairement formulée, est «qu'est-ce qui compte pour l'orientation?»

Dans ces conditions, on peut s'interroger sur la possibilité et la pertinence

de la recherche d'une plus grande cohérence entre les différents documents élaborés par la Direction des Lycées et Collèges : quelques équipes ont essayé de construire des "supra objectifs de référence". On peut tirer de ces tentatives les conclusions suivantes :

- les compétences recensées sont tellement générales qu'on peut s'interroger sur leur réalité dans la tête des élèves.

Par exemple « s'exprimer à l'écrit » ne recouvre pas les mêmes réalités dans les différentes disciplines :

◇ *la finalité peut changer : décrire, prouver, raconter...*

◇ *le champ d'application est différent,*

◇ *le vocabulaire n'est pas le même.*

- dans un tel contexte, l'élève peut tout à la fois se sentir guidé et aidé (ce qui est profitable) et épié ou espionné (ce qui peut être insupportable).

Par exemple, un élève n'est pas en difficulté en Français et en Mathématiques, il est « incompétent » en expression écrite en mathématiques et en français.

- les compétences acquises par les élèves apparaissent très liées aux contenus d'enseignement : il est difficile en Seconde de distinguer la compétence en général de celle-ci plongée dans son champ d'application.

En revanche, d'autres types de démarches ont été engagées au niveau des apprentissages :

- la définition de compétences interdisciplinaires pour lesquelles l'opérationnalisation est plus immédiate :

par exemple : "lire et utiliser un graphique".

Dans cette optique, les objectifs de référence permettent dans chaque discipline, de préciser les exigences et de montrer aux élèves la complémentarité et la convergence des enseignements.

- la définition de compétences plus larges qui se situent au niveau de la formation à la vie sociale de l'individu :

par exemple : "prendre des notes"

Là aussi, l'utilisation conjointe des objectifs de référence dans plusieurs disciplines montre aux élèves la convergence et la cohérence des disciplines :

par exemple, ceci peut se faire sous la forme d'un canevas d'apprentissage commun dans lequel chaque professeur peut s'inscrire en gardant la spécificité de sa discipline : la fiche méthode est commune et comporte dans chaque matière une partie spécifique.

Actuellement, on constate donc que les objectifs de référence permettent

d'avoir une démarche et un langage communs aux élèves et à l'ensemble des professeurs : en revanche, ils ne permettent pas à eux seuls d'harmoniser les apprentissages entre les disciplines.

C'est sans doute dans les procédures d'évaluation et d'orientation que l'utilisation conjointe des objectifs de référence peut être la plus efficace : elle facilite la conception et la réalisation du projet d'orientation. Les fiches d'évaluation disciplinaires, même si elles sont de formes différentes, donnent aux élèves eux-mêmes, à leurs parents et aux professeurs des profils plus précis que les notes traditionnelles : la conjonction de ces éléments disciplinaires est la base des propositions et des choix d'orientation.

En cours d'année, les résultats portés sur les fiches d'évaluation mis en regard avec les objectifs de référence, mettent en évidence l'écart entre les exigences fixées et les performances réalisées : il faut compléter ce constat par un ensemble de mesures pédagogiques et didactiques pour que l'élève puisse atteindre le but visé, et en particulier en fin d'année, la section de Première souhaitée.

Le contrat que les objectifs de référence induisent dans chaque discipline peut alors devenir global.

En conclusion, l'utilisation conjointe d'objectifs de référence dans les classes ouvre un certain nombre de pistes qui peuvent apporter une aide réelle et efficace aux élèves aussi bien dans les phases d'apprentissage que dans celle d'évaluation ; en revanche, cela ne doit pas déboucher sur un enfermement pédagogique (évaluation constante, grilles...) nuisible à l'élève dans lequel les instruments et les structures mis en place s'auto-justifieraient.